



# **MODE DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2021**

## **KAYAK-POLO**

**SENIORS, -21 ANS**



## **I - Règles communes applicables aux sélections des collectifs Equipes de**

### **1- Préambule**

Par délégation de l'Etat et par convention avec la Fédération Française Handisport, la FFCK est amenée à présenter des Equipes de France dans les compétitions de référence ci-dessous :

#### a - Les compétitions internationales Seniors

- Championnat du Monde Senior
- Championnat d'Europe Senior
- Jeux Mondiaux

#### b - Les compétitions internationales Jeunes

- Championnats d'Europe et du Monde Moins de 18 ans ou ouverts à d'autres catégories (moins de 21 ans ; moins de 23 ans ; etc...)

#### c - Les compétitions internationales autres, ouvertes aux équipes nationales.

### **2- Définition des règles de sélection**

Les règles de sélection pour les compétitions ci-dessus, sont établies suivant les modalités ci-après :

#### a- Les règles de sélection pour les compétitions internationales Seniors et Jeunes :

- Les règles de sélection sont présentées pour avis au Staff Technique, Manager et/ou au Délégué National Haut Niveau,
- Elles sont finalisées par le Directeur Technique National.



**b- Les règles de sélection pour les compétitions internationales autres ouvertes aux Equipes de France :**

- Le Manager des Equipes de France concerné est libre de choisir les athlètes à sélectionner, sous la responsabilité du Directeur Technique National.

Toutes les règles de sélection sont diffusées à l'ensemble des sportifs concernés, au Bureau Exécutif et au Conseil Fédéral de la Fédération, aux membres du Groupe de Suivi Olympique, aux Délégués Nationaux de Haut Niveau et aux Directeurs des Pôle France. Elles font également l'objet d'une diffusion électronique sur le site Internet de la FFCK ou tout autre support permettant aux Comités Départementaux, Comités Régionaux, clubs et conseillers techniques sportifs d'en prendre connaissance et de favoriser une plus large information.

**3- Les sélections nominatives**

**a- Pour les compétitions internationales :**

- Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National conformément aux règles de sélection, après avis du membre du Bureau Exécutif désigné par le Président.

**b- Pour toutes les compétitions internationales autres ouvertes aux Equipes de France :**

- Les sélections nominatives relèvent du Manager des Equipes de France, sous la responsabilité du Directeur Technique National.



## II. REGLES SPECIFIQUES À LA SELECTION DES COLLECTIFS DE L'EQUIPE DE FRANCE DE KAYAK POLO 2021

### Préambule :

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français de Kayak-Polo capables d'atteindre les objectifs de victoire de l'Equipe de France dans les 4 catégories U21 et senior Dames, U21 et senior Hommes, lors des prochaines échéances internationales de référence :

2021 : Championnats d'Europe et Championnats du Monde ;

2022 : Jeux Mondiaux et Championnats du Monde en France.

Suite à des résultats en recul ces dernières années, la France a l'intention de remonter sur les podiums internationaux et de retrouver sa place de meilleure nation au monde, avec pour objectif le titre de Champions.nes du Monde en 2022 à Saint Omer.

Dans ce contexte, le mode de sélection constitue un des éléments clés du projet de performance

« Saint Omer 2022 ». Le principe du mode de sélection des équipes de France est de construire chaque année une équipe non seulement performante mais aussi formatrice de la relève dans la perspective de 2022 et à plus long terme. Si ce principe concerne bien les 2 catégories U21 et senior, il s'appliquera de façon nuancée d'une catégorie à l'autre. En effet d'un côté pour la catégorie senior, l'accent sera porté sur la notion de performance, et de l'autre côté pour la catégorie U21, l'accent sera porté sur la formation de la relève.

L'intention sera de constituer des équipes avec une ossature solide et pérenne d'une saison à l'autre (environ 5-6 joueurs.euses) avec une ouverture possible à des plus jeunes ou des nouveaux joueurs.euses. Cette ossature permettra de capitaliser l'expérience accumulée lors des stages, tournois et les compétitions de référence de la saison. L'ouverture de quelques places chaque année permettra de maintenir un niveau d'exigence élevé pour accéder aux équipes de France et de donner leur chance à des joueurs.euses ayant progressé et atteint ce niveau d'exigence.



Le mode de sélection en Equipe de France s'appuyera sur :

- L'identification d'un collectif France ouvert à 16 places maximum en début de saison, qui se resserrera progressivement jusqu'à la date de la sélection de l'Equipe de France.
- Un programme d'actions de stages et de tournois, qui demeure un « programme prévisionnel ». En effet, les contraintes sanitaires liées au covid 19 subies en 2020 et celles que l'on prévoit de voir en 2021, nous obligent à envisager d'être réactif quant aux possibilités de maintenir les actions prévues, et en particulier les tournois internationaux.
- Des critères d'exigence élevés concernant les qualités mentales, techniques, technico-tactiques, et physiques des joueurs.euses ;
- La compatibilité entre le projet de jeu et le profil des joueurs.euses ;

La sélection des équipes de France dans les catégories homme et dame est proposée collectivement par les 3 entraîneurs nationaux respectifs des staffs hommes et dames, auprès du manager.

Cette proposition et décision stratégique dans le projet de performance des équipes de France sera systématiquement partagée et prise de façon collective par le staff.

Au final la sélection fait l'objet d'une validation par le DTN.

## **A - ORGANISATION DE LA SELECTION**

### **1. Principes du COLLECTIF FRANCE :**

- **Le principe général du collectif France senior et U21** est d'identifier un nombre élargi de joueurs.euses en début de saison, puis de resserrer ce nombre au fur et à mesure de la saison, jusqu'à la date de la sélection. Le nombre maximum de joueurs/euses sur chaque action est défini dans le programme d'action.



Les joueurs.euses retenu.e.s dans le collectif France font l'objet d'une observation / évaluation de la part du staff lors des journées de championnats de France. Cela permettra au staff de sélectionner les athlètes sur les actions « collectif France » de la saison, selon un nombre maximum de joueurs/euses identifié.

Les joueurs.euses retenu.e.s dans le collectif France en 2021, mais non retenu.e.s dans l'Equipe de France 2021 après la date de sélection, restent néanmoins des athlètes potentiels pressentis pour faire partie du projet Saint Omer 2022.

Ils.elles peuvent aussi être appelé.e.s pour remplacer un.e joueur.euse de l'Equipe de France ayant subi une blessure, ou toute autre impossibilité de participer au programme d'action EQF.

Dans la catégorie homme, ils peuvent également être appelé.e.s pour participer à des actions de l'Equipe de France, notamment dans la période de préparation terminale.

- **Des actions spécifiques sont prévues pour des collectifs France U18 et U23 Hommes ainsi que pour un collectif France U20 Dames.** Ces actions sont proposées dans une démarche de formation de la relève ou la préparation de la saison 2022, et sont présentées dans le programme d'action.

## 2. Les critères de sélection :

Les critères de sélection correspondent à des qualités (mentales, techniques, technico-tactiques, et physiques) des joueurs.euses que le staff pourra observer lors des journées du championnat de France et lors des actions du collectif France.

### 2.1 Qualités mentales :

- Capacité à exprimer son potentiel à 100% en situation de compétition ;
- Capacité à se mettre au service du collectif, d'accepter les forces et les faiblesses de ses partenaires ;
- Capacité à s'approprier les systèmes / stratégies de jeu, de les adapter au regard du jeu et de l'équipe ;
- Capacité à évaluer et prendre des risques dans le jeu ;



- Capacité à s'évaluer et accepter l'évaluation d'autrui (coach, partenaire) pour progresser ; Capacité à résister à la difficulté, avoir le goût de l'effort ;
- Capacité de concentration sur le jeu, les consignes, les partenaires ;
- Capacité à rester respectueux du jeu, des partenaires, des adversaires et des arbitres en toute circonstance (fairplay), d'agir et interagir dans un environnement international ;
- Capacité à incarner une force collective.

### **2.2 Qualités techniques :**

- Technique de navigation en eau calme (qualité de la propulsion, des manoeuvres, vitesse, glisse, rotations, enfournement, appuis en déséquilibre...);
- Maîtrise technique individuelle des interactions bateau/pagaie/ballon (tirs variés, conduite de balle, passes et réception de passes, jeu à la main et à la pagaie, feinte...);
- Capacité d'efficacité et d'adaptabilité technique en situation de jeu (choix techniques, précision, 0 déchet, ...).

### **2.3 Qualités technico-tactiques :**

- Connaissance du jeu, des règles, des stratégies et des systèmes de jeu ;
- Capacité à voir / lire le jeu, faire des choix tactiques efficaces/intelligents ;
- Capacité de communication (recevoir/donner de l'info) auprès des partenaires et du staff ;
- Capacité d'adaptation, d'anticipation, d'initiative et d'entraide ;
- Capacité d'analyse de l'adversaire et du rapport de force (dominer ou être dominé) ;
- Capacité d'élimination (projection vers l'avant, placements/déplacements, dribbles, feintes, passes décisives au contact...);
- Polyvalence et/ou excellence à un poste (attaque et/ou défense) ;
- Excellence au poste de gardien.

### **2.4 Qualités physiques :**



- Autonomie pour se préparer physiquement à une situation d'entraînement ou de compétition (échauffement / récupération) ;
- Capacité à répéter les efforts à haute intensité en maintenant ses qualités techniques et technico-tactiques ;
- Qualités de vitesse, de force, d'explosivité et d'endurance ;

### **3. La compatibilité entre un projet de jeu et des « profils » de joueurs.euses**

Les staffs d'entraîneurs homme et dame sont chargés de construire un projet de jeu, en prenant en compte l'expertise des joueurs.euses. Le staff recherchera la meilleure compatibilité entre le projet de jeu et les qualités/les profils des joueurs.euses. Le projet de jeu recherchera chaque saison des pistes d'amélioration concrètes du niveau de jeu des équipes de France afin de gagner contre les meilleures nations.

Les joueurs.euses devront être des acteurs responsables/ autonomes du projet de jeu pour le rendre performant en situation de compétition.

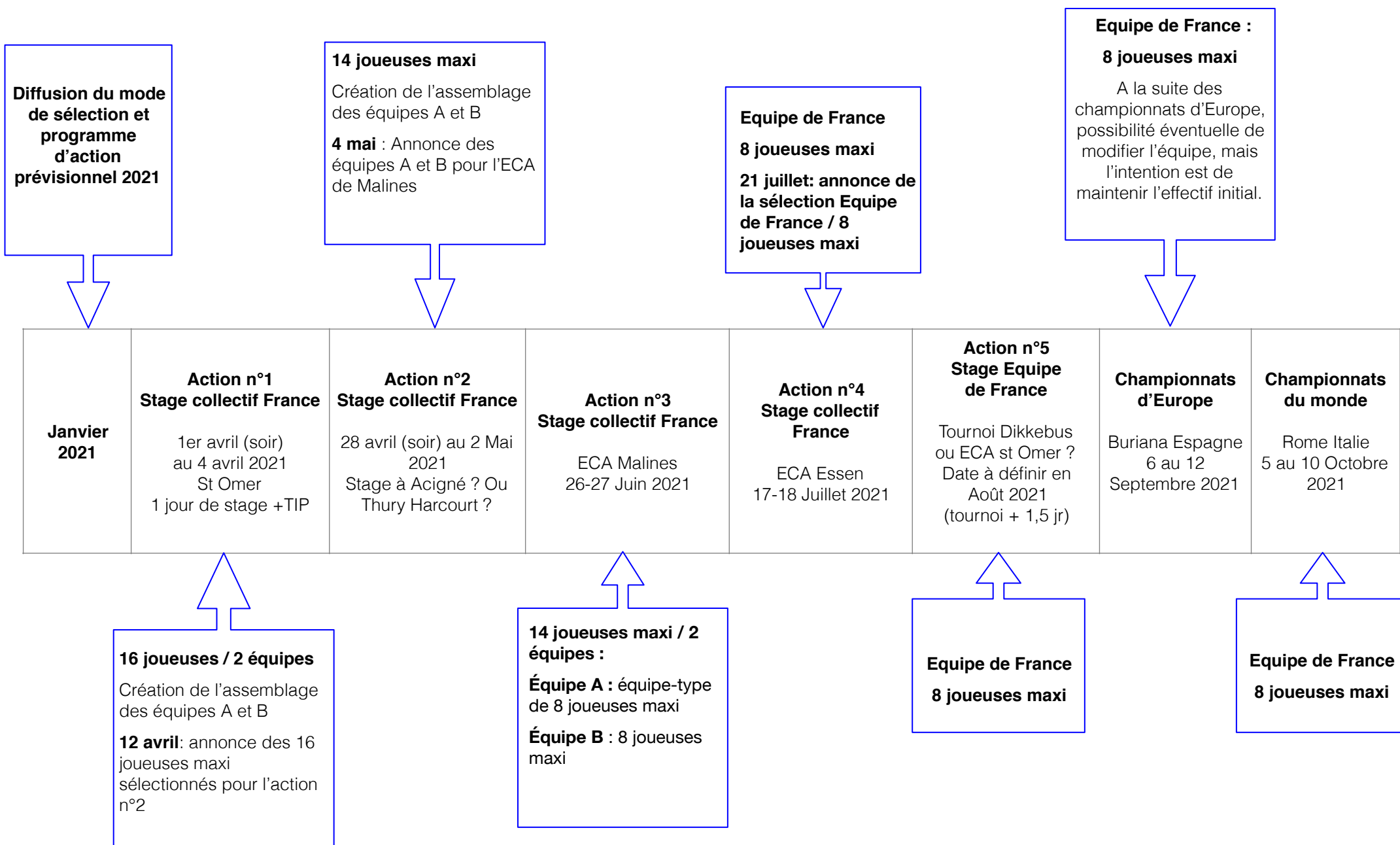
Concernant la catégorie U21, on peut distinguer plusieurs intentions. Identifier des joueurs.euses démontrant un fort potentiel pour les équipes de France seniors à l'avenir, ou bien des joueurs.euses faisant preuve de maturité dans le jeu, ou encore des joueurs.euses dont l'âge leur permettra d'être sélectionnables en 2022.



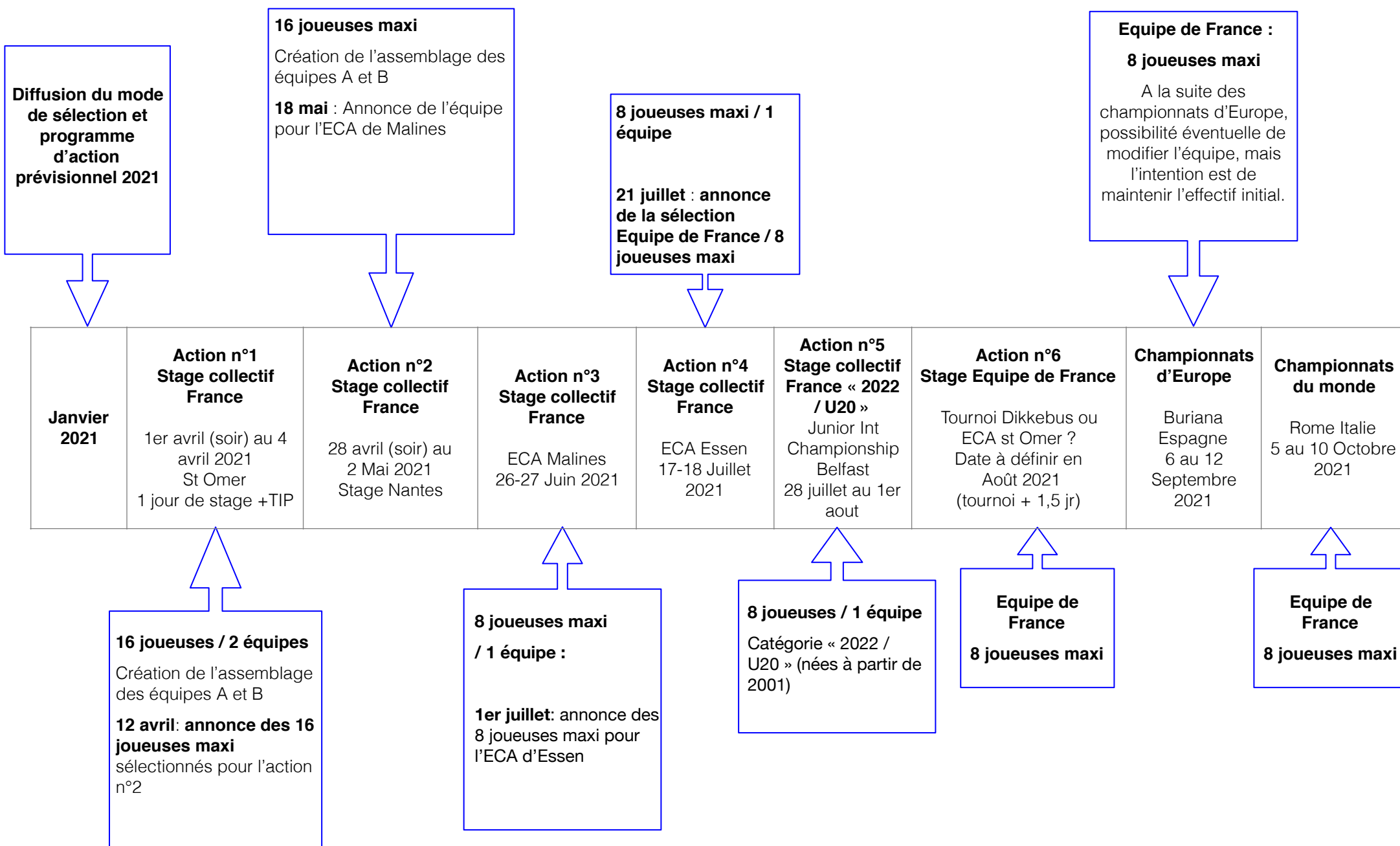


#### **4. Le programme d'action des 4 collectifs France :**

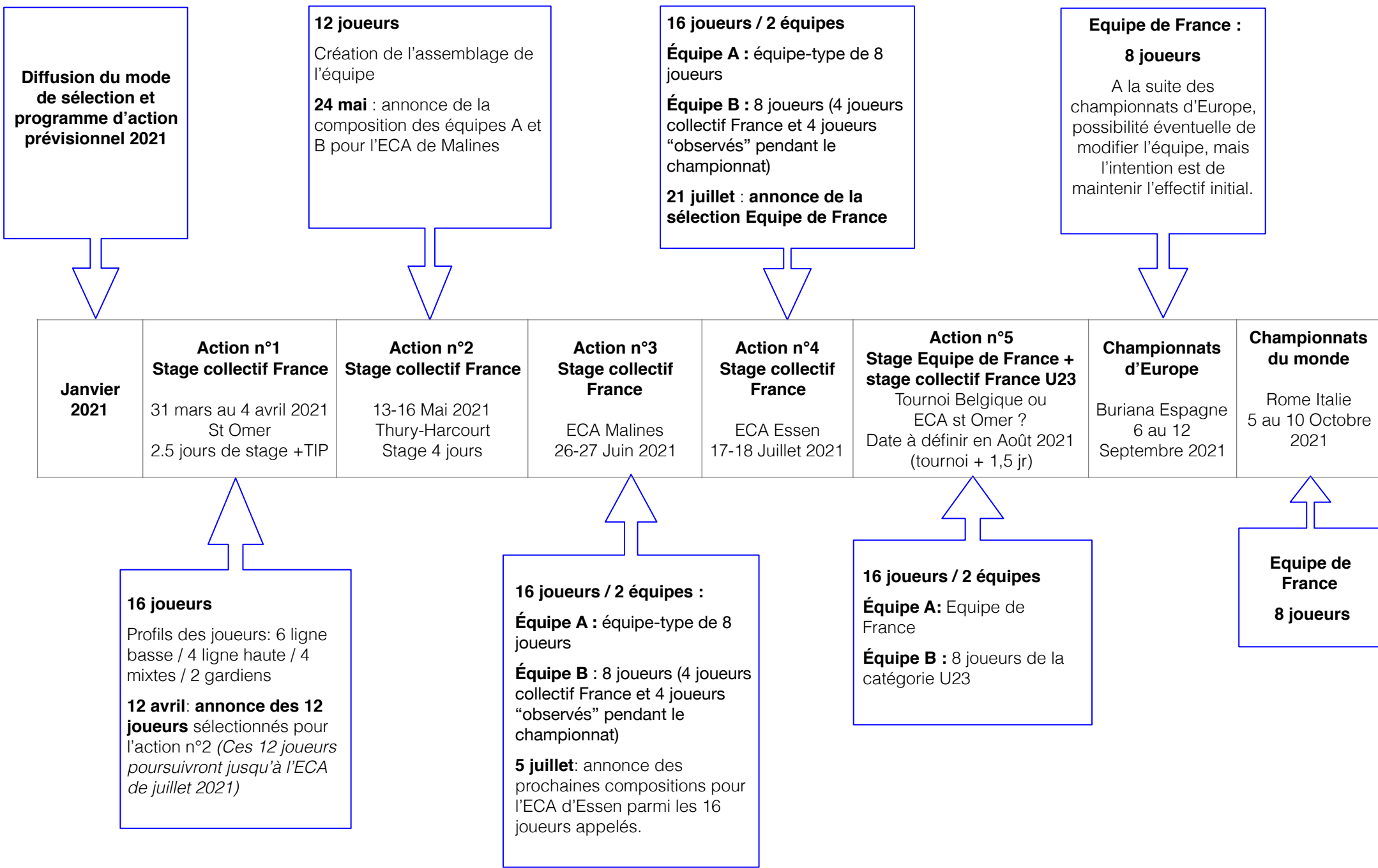
#### 4.1 Le programme d'action du collectif France senior Dames :



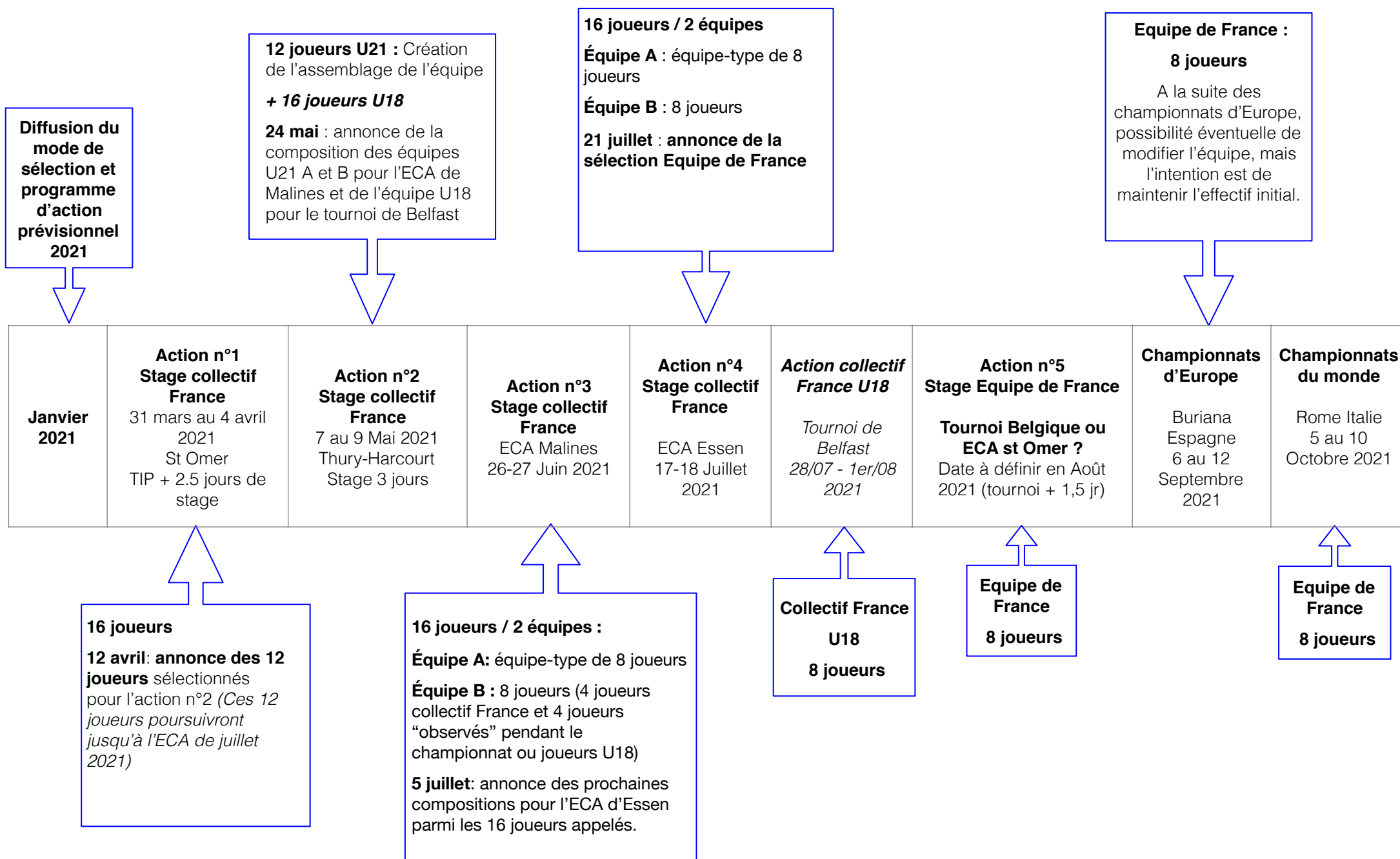
## 4.2 Le programme d'action du collectif France U21 Dames



### 4.3 Le programme d'action du collectif France senior Hommes



#### 4.4 Le programme d'action du collectif France U21 Hommes + collectif U18 hommes





## 5. Conditions de participation

Seuls les athlètes qui remplissent les conditions suivantes, pourront participer aux stages de sélection et tournois internationaux Seniors :

- Être titulaire de la licence Canoë Plus 2021 ;
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international conformément au règlement international en vigueur.

### **B - PROPOSITION DE SELECTION**

Le Directeur Technique National peut minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des Equipes de France.

Dans le cas où un athlète ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, etc...), un autre athlète pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National

### **C - DIVERS**

#### **1. Règles spécifiques concernant les athlètes qui souhaitent "doubler" avec une autre activité de haut niveau ministérielle**

Dans le cas où les deux programmes sont compatibles les athlètes peuvent courir dans les deux disciplines. Dans le cas contraire, les athlètes pourront réaliser les épreuves de sélection dans les deux disciplines et choisiront la discipline à l'issue des épreuves de sélection les plus tardives.

#### **2. Participation financière des sportifs(ves).**

En dehors des Championnats du monde, la Fédération sollicitera une participation de chaque sportifs(ves) à hauteur de 20€ par jour de stage ou de compétition avec un montant plafond de 150€ par action.



### **3. Diffusion des sélections**

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak selon le calendrier identifié pour chaque catégorie.